

Procédure de Modification de Droit Commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges
Service Urbanisme

93.9 Koven. 17/04/2026 12:19

93.9 Koven. 17/04/2026 12:19

À: mairie@saintamandsursevre.fr

Madame le Maire,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a prescrit une procédure de modification de droit commun n°2 du PLUi du Pays de Pouzauges.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous le lien de téléchargement du dossier :

<https://www.swisstransfer.com/d/ef56f29c-1011-497e-a60c-4c0680c2d7bc>

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires ou en cas de difficultés d'accès aux documents transmis,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Christelle BITEAU

Instructrice Droit du Sol

Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Tel : 02.51.57.14.23





1 pièce jointe



2026-03-162-MDC2-Saisine ST AMAND S SEVRE.pdf
63.9 Ko